



## séparation et difficultés financières

Par **bndek**, le **29/01/2008** à **15:26**

Bonjour,

J'ai plusieurs inquiétudes suite à un divorce à venir.

Je me suis mariée en 86, divorcée en 94, et remariée avec le même homme en 98. Mariage sous le régime de la communauté.

Cet un homme extrêmement dépensier. Pour cette raison et pour d'autres, nous avons envisagé de nous séparer de nouveau.

En attendant d'entamer la procédure de divorce, nous avons établi des comptes séparés, et revu la destination bancaire des prélèvements.

(La désolidaristaion n'est pas encore effective, car il y a encore des mouvements sur le compte-joint.)

Mon mari est salarié du secteur privé et touche en plus une pension de retraite du secteur public.

De mon côté je suis salariée en CDD, et je gagne pratiquement le 1/4 de ses revenus mensuels.

Il a donc pris à sa charge le prêt immobilier de notre résidence principale, les prélèvements EDF, et un autre crédit contracté ensemble. Ces crédits sont déjà conséquents, et il vit toujours au domicile conjugal.

Il a rencontré récemment des difficultés financières, et a refait un prêt personnel au niveau de sa banque et un auprès d'un autre organisme (il est assez brouillon et laisse trainer ses papiers...) Du fait de son endettement, il ne peut partir et occuper un logement pour lui seul, car il ne serait pas solvable.

Que se passera -t'il s'il ne peut plus honorer ses crédits, si les prélèvements sont refusés ?

Nous avons déjà dû vendre 2 maisons à cause de sa frénésie dépensière qui nous a entraînés dans des difficultés monstres.

Suis-je responsable de ses débordements même si nos comptes sont séparés ? Comment me protéger ainsi que mes 3 enfants d'une vente forcée de notre bien (estimé à 375000€) ?

Vu mes revenus, il me sera difficile de trouver un appartement en location tant que la maison n'est pas vendue au plus proche de son estimation.....

J'envisageais une séparation de corps, donc de biens... pour parer au plus pressé. Mais, paraît-il cela n'empêche pas la vente du bien en cas de nécessité urgente.

Je ne suis pas sûre non plus d'obtenir une pension alimentaire dans l'état actuel des choses...

Je pense que mon mari souffre d'un véritable problème dans son rapport à l'argent. Nous n'avons pas entamé la procédure parce que justement les fonds manquent... et je ne sais trop quoi faire à ce stade.

Pourriez m'apporter quelques éclaircissements ? Des pistes ?

La prochaine consultation juridique gratuite de ma mairie n'est pas avant le 16/02 et je ne peux attendre jusque là. Merci de votre aide.